

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la
Municipalité de Palmarolle tenue le 7 septembre 2021 à 19h, au 124
rue Principale, Palmarolle.**

SONT PRÉSENTS :

Mairesse intérimaire ^{Mme} Aline Bégin
Conseiller ^{Mmes} Lyne Vachon
Véronique Aubin
Michelle Croteau

ABSENCE (S) :

Conseiller ^{M.} Jacques Chabot

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Directrice générale Véronique Hince
Secrétaire-trésorière

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 19 heures et 05 minutes, mot de bienvenue de la présidente d'assemblée, Aline Bégin et déroulement de l'assemblée.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 21-09-510

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Michelle Croteau et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Véronique Hince, soit adopté tel que présenté.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2021

2.1. Résolution no 21-09-511

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Michelle Croteau et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2021 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Véronique Hince, soit accepté tel que présenté.

3. AFFAIRES EN DÉCOULANT

3.1. Rang 8 et 9 Ouest.

4. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS

5. DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

- 5.1. Réception de la pétition pour la limite de vitesse du chemin des Montagnards;*
 - 5.2. Demande pour une clé d'enrochement à la plage du Rang 7;*
 - 5.3. Demande de servitude – Ferme Lemieux Corbeil.*
-

6. DEMANDE ET AUTORISATIONS

Demande d'acquisition d'une partie de ruelle qui longe le matricule 5 048 543

6.1. *Résolution no 21-09-512*

- ATTENDU** que monsieur Jeannot Goulet a manifesté son intérêt d'acheter une partie de ruelle qui longe le lot 49 sur la 2^e Avenue Est et lui appartenant;
- CONSIDÉRANT** que la vente d'une partie de la ruelle n'apportera pas la création de nouvelles entreprises;
- CONSIDÉRANT** que la vente d'une partie de la ruelle ne consolide aucune viabilité d'entreprise déjà existante;
- CONSIDÉRANT** que la vente d'une partie de la ruelle n'apporte aucune création d'emploi;
- CONSIDÉRANT** que la vente d'une partie de la ruelle n'apporte aucune création de nouveau service à la population;
- CONSIDÉRANT** que la vente d'une partie de la ruelle n'apporte aucune augmentation de service déjà existant;
- CONSIDÉRANT** que le requérant dispose d'un terrain avec façade à la rue de dimension identique à ses voisins lui permettant de se construire une entrée correspondant à son besoin;
- CONSIDÉRANT** que le terrain visé n'est pas à vendre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Michelle Croteau, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE Le conseil municipal n'accepte pas la demande d'acquisition de monsieur Jeannot Goulet.

Demandes des Loisirs de Palmarolle

6.2. *Résolution 21-09-513*

- ATTENDU** que les Loisirs de Palmarolle ont soumis plusieurs demandes de fonctionnement et de partenariat à la Municipalité de Palmarolle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise que les activités d'animation soient soutenues par l'administration municipale.

7. RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES À PAYER

Résolution no 21-09-514

- ATTENDU** que conformément aux dispositions du Code municipal; la Municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;
- ATTENDU** que le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;
- ATTENDU** que la Municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil

de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;

ATTENDU qu'une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;

CONSIDÉRANT que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la Municipalité, toute somme de derniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer;

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Michelle Croteau et unanimement résolu :

QUE la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 31 août 2021, présentés par la technicienne comptable, Kathleen Asselin, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de soixante-neuf mille cinq cent seize et dix-sept cents (69 516.17 \$);

QUE la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de vingt-huit mille trois cent quinze et soixante-un cents (28 315.61\$);

QUE la liste des salaires versés, au 31 août 2021, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de trente-six mille neuf cent dix-sept et quatre-vingt-deux cents (36 917.82\$).

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Véronique Hince, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

8. RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

9. PÉRIODE D'INFORMATION

- 9.1. Installation d'un croque livre à l'aréna;
 - 9.2. Loisirs de Palmarolle – Festival des récoltes;
 - 9.3. Café rencontre du 9 septembre : Le plan d'urbanisme et rapport d'étude de solutions du MTQ;
 - 9.4. Café rencontre du 16 septembre : Développement durable et communautaire, notre politique familiale;
 - 9.5. Démarche avec la MRCOA et les Municipalités de Gallichan, Roquemaure et Duparquet concernant le service incendie;
 - 9.6. Versement de la compensation 2020 – Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables;
 - 9.7. Subvention Hecla Québec de 1000\$.
-

10. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

Demande de soumission pour l'implantation de servitude pour la Maison des Aînés

10.1. Résolution 21-09-515

ATTENDU que la Municipalité de Palmarolle a besoin de soumissions concernant l'implantation de servitude sur le site de la future Maison des Aînés;

CONSIDÉRANT le très court délai pour faire les travaux de servitude avant la date limite qui est le 15 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale, madame Véronique Hince, de faire la demande de soumission auprès d'entreprises pour l'implantation de servitudes sur le site de la future Maison des Aînés situées sur la 13^e Avenue Ouest, et d'exécuter les travaux afin de respecter les délais prévus.

Adjudication des soumissions pour le déneigement des trottoirs de la rue Principale

10.2. Résolution 21-09-516

ATTENDU que la Municipalité est allée en appel d'offres sur invitation concernant le déneigement des trottoirs devant la Caisse Populaire Desjardins jusqu'au bureau de Poste Canada (côté Est seulement), les trottoirs du pont 00278 de la rue Principale des deux côtés, à partir du pont côté Ouest jusqu'à la 3^e Avenue Ouest, les stationnements côté Est de la rue Principale entre la 2^e Avenue et la 3^e Avenue et devant le centre municipal, au 124, rue Principale ;

ATTENDU que la Municipalité en envoyé trois (3) demandes de soumissions et en a reçu deux (2) ;

Entrepreneur	Prix	TPS	TVQ	Total
AMÉNAGEMENT PAYSAGER E. MERCIER	6555 \$	327.75 \$	653.86 \$	7536.61 \$
Pro-Pieux Fondations Abitibi-Témiscamingue	N/A	N/A	N/A	N/A
Transport & Services D.P	8250 \$	412.50 \$	822.94 \$	9485.44 \$

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Michelle Croteau et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal octroie le contrat de déneigement au plus bas soumissionnaire conforme soit AMÉNAGEMENT PAYSAGER E. MERCIER au montant total de sept-mille-cinq-cent-trente-six dollars et soixante-et-un cents (7536.61 \$), taxes incluses, et ce, sans extras additionnels, pour les travaux susmentionnés qui vont débiter le 2 novembre 2021.

Adjudication des soumissions pour le déneigement du pont 00282

10.3. Résolution 21-09-517

ATTENDU que la Municipalité est allée en appel d'offres sur invitation concernant le déneigement du pont 00282 ;

ATTENDU que la Municipalité en envoyé trois (3) demandes de soumissions et en a reçu deux (2) ;

Entrepreneur	Prix	TPS	TVQ	Total
AMÉNAGEMENT PAYSAGER E. MERCIER	2555 \$	127.75 \$	254.86 \$	2937.61 \$
Pro-Pieux Fondations Abitibi-Témiscamingue	N/A	N/A	N/A	N/A
Transport & Services D.P	2250 \$	112.50 \$	224.44 \$	2586.94 \$

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal octroie le contrat de déneigement au plus bas soumissionnaire conforme soit TRANSPORT & SERVICES D.P. au montant total de deux-mille-cinq-cent-quatre-vingt-six dollars et quatre-vingt-quatorze cents (2586.94 \$), taxes incluses, et ce, sans extras additionnels, pour les travaux susmentionnés qui vont débiter le 2 novembre 2021.

Adjudication des soumissions pour le déneigement d'une portion du rang 4 et 5 Ouest

10.4. *Résolution 21-09-518*

ATTENDU que la Municipalité est allée en appel d'offres sur invitation concernant le déneigement d'une portion du rang 4 et 5 Ouest ;

ATTENDU que la Municipalité en envoyé une (1) demande de soumissions et en a reçu une (1) ;

Entrepreneur	Prix	TPS	TVQ	Total
JEAN-FRANÇOIS PLOURDE	2600 \$	130 \$	259.35 \$	2989.35 \$

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal octroie le contrat de déneigement au plus bas soumissionnaire conforme soit JEAN-FRANÇOIS PLOURDE au montant total de deux-mille-neuf-cent-quatre-vingt-neuf dollars et trente-cinq cents (2989.35 \$), taxes incluses, et ce, sans extras additionnels, pour les travaux susmentionnés qui vont débiter le 2 novembre 2021.

Modification de l'appel d'offre de déneigement pour la saison 2022-2023

10.5. *Résolution 21-09-519*

CONSIDÉRANT la demande d'ajout de déneigement du trottoir côté Est entre la Route 390 et la Caisse Populaire Desjardins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal désire inclure, dans l'appel d'offre de déneigement pour la saison 2022-2023, le déneigement du trottoir et le stationnement côté Est entre la Route 390 et la Caisse Populaire Desjardins.

Stantec – Balancement hydraulique rapport final

10.5. *Résolution 21-09-520*

ATTENDU que la firme Stantec a envoyé à la Municipalité de Palmarolle le rapport final pour le balancement hydraulique demandé par cette dernière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Michelle Croteau, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal accepte d'aller de l'avant et mandate la firme Stantec pour produire les devis finaux du balancement hydraulique de la 13^e Avenue Ouest.

11. DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Politique de tarification pour impression

11.1. Résolution no 21-09-521

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE les membres du conseil municipal adopte la politique de tarification pour impression tel que présentée par madame Véronique Hince, directrice générale, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Palmarolle.

OH – Approbation du budget révisé 2021

11.2. Résolution 21-09-522

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Michelle Croteau et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal approuve le budget de la *Société d'habitation du Québec* (SHQ) pour l'année 2021, pour l'OH Lac Abitibi, en date du 5 juillet 2021 tel que présenté.

Autorisation pour retirer le nom d'un employé du compte Visa Desjardins

11.3. Résolution 21-09-523

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Michelle Croteau et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal désire retirer le nom de madame Marthe Robineau sur le compte Visa Desjardins de la Municipalité de Palmarolle;

QUE les personnes autorisés à signer au compte Visa Desjardins de la Municipalité de Palmarolle sont : Véronique Hince, directrice générale et Kathleen Asselin, comptable à la Municipalité de Palmarolle.

Présentation d'une demande pour l'achat d'une génératrice au centre municipal

11.4. Résolution 21-09-524

ATTENDU que l'achat d'une génératrice est essentiel au bon fonctionnement du centre municipal car celui-ci serait le centre de coordination principale en cas de sinistre;

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale, madame Véronique Hince, pour le dépôt du formulaire de présentation dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS).

Autorisation d'aller en appel d'offres pour la vente d'objets appartenant à la Municipalité de Palmarolle

11.5. Résolution 21-09-525

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale, madame Véronique Hince, pour aller en appel d'offres dans le but de vendre des objets appartenant à la Municipalité de Palmarolle.

Soumission pour la ventilation et l'installation d'un détecteur de propane dans le garage municipal

11.6. Résolution 21-09-526

ATTENDU que la Municipalité de Palmarolle a demandé une soumission pour l'achat et l'installation d'un système de ventilation ainsi qu'un détecteur de propane dans le garage municipal afin d'être conforme pour la CNESST;

ATTENDU qu'une soumission au montant de cinq-mille-cinq-cent dollars (5500\$) ainsi qu'une soumission de dix-neuf-mille-neuf-cent dollars (19 900\$) ont été soumises à la municipalité par l'entreprise Lanoix Larouche Inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal accepte les soumissions de Lanoix Larouche Inc. aux montants de cinq-mille-cinq-cent dollars (5500\$) et de dix-neuf-mille-neuf-cent dollars (19 900\$) pour l'achat et l'installation d'un système de ventilation et d'un détecteur de propane dans le garage municipal.

Politique de communication

11.7. Résolution no 21-09-527

Il est proposé par la conseillère Michelle Croteau, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE les membres du conseil municipal adoptent la politique de communication telle que présentée par madame Véronique Hince, directrice générale, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Palmarolle.

Politique de gestion des plaintes

11.8. Résolution no 21-09-528

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Michelle Croteau et unanimement résolu et adopté :

QUE les membres du conseil municipal adoptent la politique de gestion des plaintes telle que présentée par madame Véronique Hince, directrice générale, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Palmarolle.

Politique de reconnaissance du personnel

11.9. Résolution no 21-09-529

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Michelle Croteau et unanimement résolu et adopté :

QUE les membres du conseil municipal adoptent la politique de reconnaissance du personnel telle que présentée par madame Véronique Hince, directrice générale, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Palmarolle.

12. EMPLOYÉS

Embauche d'un étudiant pour un poste de journalier aux travaux publics

12.1. Résolution 21-09-530

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Michelle Croteau et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de Monsieur Alex Fortin au poste de journalier des travaux publics en tant qu'étudiant.

13. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

13.1. Avis de motion – Adoption d'un règlement sur l'utilisation de l'eau potable

Avis de motion est donné par la conseillère Véronique Aubin à l'effet qu'un règlement sur l'utilisation de l'eau potable sera adopté lors d'une séance ultérieure.

13.2. Avis de motion – Règlement Paix et bon ordre

Avis de motion est donné par la conseillère Véronique Aubin à l'effet qu'un règlement sur la Paix et le bon ordre sera adopté lors d'une séance ultérieure.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

14.1. Lecture du règlement de la régie interne.

15. SUJETS DIVERS (VARIA)

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no 21-09-531

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE la séance soit levée à 20 heures et 23 minutes.

La présidente d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

Aline Bégin
Mairesse suppléante

Véronique Hince
Directrice générale,
Secrétaire-trésorière